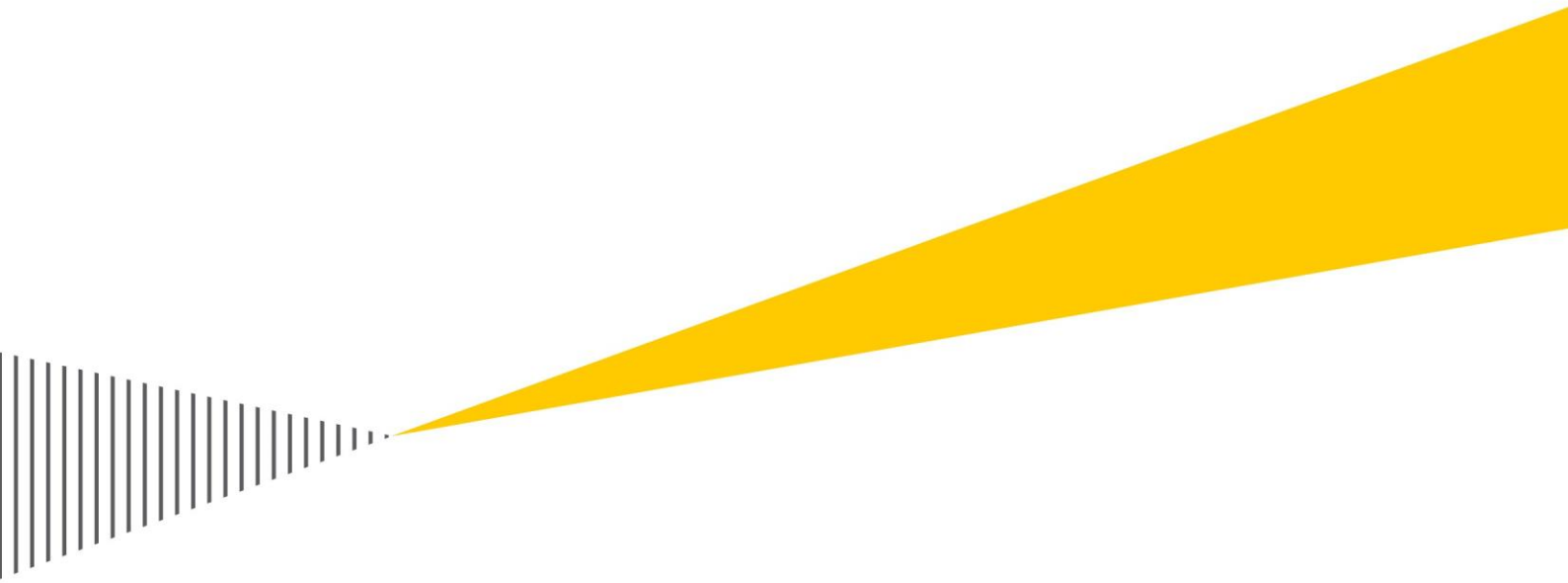

Mon Courtier Energie Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit

ERNST & YOUNG Audit
Hangar 16, Entrée 1
Quai de Bacalan
33070 Bordeaux cedex

Tél. : +33 (0) 5 57 85 46 00
www.ey.com/fr

Mon Courtier Energie Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Mon Courtier Energie Groupe,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Mon Courtier Energie Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

- **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 29 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Edouard Mas

MON COURTIER ENERGIE GROUPE

Bilan actif

Actif			Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. industriels				
		Autres immobilisations corporelles	46 986	10 932	36 054	44 533
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	46 986	10 932	36 054	44 533
	Immobilisations financières(2)	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations	3 171 000		3 171 000	3 081 000
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts	820 000		820 000	
		Autres immobilisations financières	66 120		66 120	51 120
		TOTAL	4 057 120		4 057 120	3 132 120
Total de l'actif immobilisé			4 104 106	10 932	4 093 174	3 176 653
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes					6 367
	Créances(3)	Clients et comptes rattachés	2 092 348		2 092 348	1 452 179
		Autres créances	1 269 885		1 269 885	1 299 838
		Capital souscrit et appelé, non versé				
		TOTAL	3 362 233		3 362 233	2 752 017
	Divers	Valeurs mobilières de placement	4 230 000	62 059	4 167 940	5 230 000
		(dont actions propres :)				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	278 416		278 416	217 791
		TOTAL	4 508 416	62 059	4 446 356	5 447 791
Charges constatées d'avance			113 473		113 473	89 923
Total de l'actif circulant			7 984 123	62 059	7 922 063	8 296 100
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF			12 088 230	72 992	12 015 237	11 472 753

Renvois :
(1) Dont droit au bail
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)

Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients

MON COURTIER ENERGIE GROUPE

Bilan passif

	Passif	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Capitaux propres	Capital (dont versé : 3 657 862)	3 657 862	3 657 862
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 616 612	5 663 279
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	104 135	14 330
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	23 684	-2 491
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		-464 000
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	805 276	1 798 598
	Situation nette avant répartition	**10 207 571**	**10 667 578**
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total	**10 207 571**	**10 667 578**
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total		
Provisions	Provisions pour risques	166 348	
	Provisions pour charges		
	Total	**166 348**	
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	577 910	
	Emprunts et dettes financières divers (3)	710	2 364
	Total	**578 621**	**2 364**
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	275 805	224 130
	Dettes fiscales et sociales	786 891	578 680
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
	Total	**1 062 696**	**802 810**
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	**1 641 318**	**805 175**
	Écarts de conversion passif		
	TOTAL DU PASSIF	**12 015 237**	**11 472 753**
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	520 916	
	à moins d'un an	1 120 401	805 175
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) dont emprunts participatifs		

MON COURTIER ENERGIE GROUPE

Compte de résultat

		France	Exportation	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens	37 259		37 259	
	- Services	2 249 648	168 571	2 418 219	1 730 510
	Chiffre d'affaires net	**2 286 907**	**168 571**	**2 455 478**	**1 730 510**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			12 000	2 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			915	
	Autres produits			84	88
	Total			**2 468 477**	**1 732 598**
Charges d'exploitation (2)	Marchandises | Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements | Achats				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			1 299 972	752 685
	Impôts, taxes et versements assimilés			32 300	50 556
	Salaires et traitements			1 261 497	702 585
	Charges sociales			526 693	364 455
	Dotations d'exploitation • sur immobilisations | amortissements			9 305	2 849
	Dotations d'exploitation • sur immobilisations | provisions				
	Dotations d'exploitation • sur actif circulant				
	Dotations d'exploitation • pour risques et charges			126 348	
	Autres charges			26 002	72 856
	Total			**3 282 121**	**1 945 988**
	Résultat d'exploitation A			**-813 643**	**-213 390**
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée B				
	Perte supportée ou bénéfice transféré C				
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			1 414 858	1 900 800
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			202 618	59 088
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			**1 617 477**	**1 959 888**
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			62 059	
	Intérêts et charges assimilées (5)			5 849	1 003
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			**67 909**	**1 003**
	Résultat financier D			**1 549 567**	**1 958 884**
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D) E			**735 924**	**1 745 494**

MON COURTIER ENERGIE GROUPE

Compte de résultat

			Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		43 125	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			
	Reprises sur provisions et transferts de charge			
		Total	43 125	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		41	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 912	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		40 000	
		Total	41 954	
Résultat exceptionnel		F	1 170	
Participation des salariés aux résultats		G		
Impôt sur les bénéfices		H	-68 182	-53 104
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)			**805 276**	**1 798 598**

(1) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs
incidence après impôt des corrections d'erreurs

(2) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs
incidence après impôt des corrections d'erreurs

(3) Y compris - redevances de crédit-bail mobilier
- redevances de crédit-bail immobilier

(4) Dont produits concernant les entités liées

(5) Dont intérêts concernant les entités liées

Annexe aux comptes annuels

Informations générales

Présentation de la société

L'activité de la société MON COURTIER ENERGIE GROUPE est la gestion des participations.

Faits caractéristiques de l'exercice

CREATION MCE BELGIUM

Sur l'exercice 2024, il y eu la création de la filiale MCE BELGIUM à compter de Juin 2024.
La société MON COURTIER ENERGIE GROUPE détient 100% des titres de cette filiale dont le capital social est de 90 000€.

PRET PARTICIPATIF MCE Espagne

Il a été décidé de transformer le compte courant de MCE Espagne au sein de la société MON COURTIER ENERGIE GROUPE en prêt participatif. (Compte 274100 à l'actif du bilan)
Celui-ci faisait ressortir un solde de 820 000€.
L'engagement fixé est un remboursement au plus tard dans dix ans et ce prêt est rémunéré au taux de 3%.

PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI

La Société a décidé fin 2024 une réorganisation des services afin de gagner en efficacité en regroupant le service Pricing et Transition énergétique sous le service Offre, le service ADV et service client sous le service Back Office, le service Marketing et Communication.
Cette restructuration, visant une meilleure allocation des ressources et une rationalisation des processus internes, s'est accompagnée de quelques ajustements, incluant la suppression de certains postes.
Ainsi, moins de dix salariés ont été concernés par des licenciements économiques, menés dans le respect des réglementations en vigueur et avec un accompagnement adapté.
Cette démarche permet à la Société de disposer d'une organisation plus agile et efficiente pour soutenir sa dynamique de croissance.

Evénements postérieurs à la clôture

Suite au jugement du 19 Mars 2025, le tribunal de commerce de Lyon a ouvert une procédure de liquidation judicaire à l'égard de la société MCE AGENCES.

Annexe aux comptes annuels

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du code de commerce, du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Règlementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Concernant la continuité d'exploitation de la société MON COURTIER ENERGIE GROUPE :

Compte tenu que la société réalise 95% de son chiffre d'affaires avec MON COURTIER ENERGIE et que les perspectives 2025 de cette dernière sont positives en termes de développement d'activité et d'EBITDA, par conséquent les perspectives de résultat 2025 de MON COURTIER ENERGIE GROUPE devrait permettre la continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois.

Au niveau du groupe, les perspectives de développement à l'étranger seront poursuivies et l'incidence financière dans les comptes 2025 devrait néanmoins être modérée.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Méthodes d'évaluation

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Annexe aux comptes annuels

Durées d’amortissement

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Les modalités d’amortissement appliquées sont les suivantes :

Types d’immobilisations	Mode	Durée
Installations générales	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

2. Immobilisations financières

Participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Les titres de participation et les autres titres immobilisés font l’objet d’une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d’utilité apparaît inférieure à leur valeur comptable. La valeur d’utilité est appréciée en utilisant plusieurs critères et notamment les capitaux propres, des multiples d’excédent brut d’exploitation, les perspectives de développement et de rentabilité.

Créances rattachées à des participations et prêts

Les créances rattachées sont valorisées à leur valeur nominale et sont éventuellement dépréciées, en lien avec l’analyse réalisée sur les titres de participation, pour tenir compte des risques de non-recouvrement auxquels elles sont susceptibles de donner lieu d’après les informations connues à la date de clôture des comptes.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur valeur nominale.

3. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Le cas échéant, les créances et les dettes sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

4. Provisions

Les provisions nées ou encore existantes à la clôture de l'exercice sont comptabilisées lorsqu'il est probable qu'elles génèreront une sortie de ressources sans contrepartie et si elles peuvent fait l'objet d'une estimation fiable.

5. Engagements en matière d’indemnités de départ en retraite

La société n’a signé aucun accord particulier en matière d’engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l’indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Annexe aux comptes annuels

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée dans les comptes, les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 65 ans pour les cadres et 64 ans pour les non cadres
- hypothèse de départ : départ volontaire et mise à la retraite
- taux de charges sociales : 45% pour les cadres et 40% pour les non cadres
- augmentation des salaires : 2%
- taux d'actualisation : 3.38%
- table de mortalité : INSEE 2024

Annexe aux comptes annuels

Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

Actif immobilisé

1. État de l'actif immobilisé (brut)

		Début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement et de développement	**TOTAL I**	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL II**	-	-	-	-
Immobilisations corporelles					
Terrains		-	-	-	-
Construction sur sol propre		-	-	-	-
Construction sur sol d'autrui		-	-	-	-
Install. générales, agencements et aménag. des constructions		-	-	-	-
Install. techniques, matériel et outillage industriels		-	-	-	-
Install. générales, agencements, aménagements divers		30 611	-	-	30 611
Matériel de transport		-	-	-	-
Matériel de bureau et mobilier informatique		16 772	2 739	3 135	16 376
Emballages récupérables et divers		-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours		-	-	-	-
Avances et acomptes		-	-	-	-
	TOTAL III	**47 383**	**2 739**	**3 135**	**46 987**
Immobilisations financières					
Participations évaluées par équivalence		-	-	-	-
Autres participations		3 081 000	90 000	-	3 171 000
Autres titres immobilisés		-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières		51 120	835 000	-	886 120
	TOTAL IV	**3 132 120**	**925 000**	**-**	**4 057 120**
TOTAL GÉNÉRAL	**(I+II+III+IV)**	**3 179 503**	**927 739**	**3 135**	**4 104 107**

Annexe aux comptes annuels

Détail des augmentations et diminutions par nature

La variation des immobilisations financières s'explique par 3 évènements sur l'exercice :

- Constitution de MCE BELGIUM avec un capital de 90 000€
- Remontée du compte courant de MCE Espagne en prêt participatif pour 820 000€
- Versement d'une caution de 15 000€ à la suite de la souscription de l'emprunt BPI

	◄ Augmentations		Diminutions ►	
	Réévaluations libres	Acqu., apports, créations, poste à poste	De poste à poste	Cessions, mises hors service
Immobilisations corporelles	-	2 739	-	3 135
Immobilisations financières	-	925 000	-	-
TOTAL	**-**	**927 739**	**-**	**3 135**

2. Amortissements de l'actif immobilisé

		Début de l'exercice	Augment. (dotations)	Diminut. (sorties et reprises)	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais **d'établissement et de développement**	**TOTAL I**	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	**TOTAL II**	-	-	-	-
Immobilisations corporelles					
Terrains		-	-	-	-
Sur sol propre		-	-	-	-
Sur sol d'autrui		-	-	-	-
Installations générales, agenc. et aménag. des constructions		-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels		-	-	-	-
Install. générales, agencements, aménagements divers		1 246	3 061	-	4 307
Matériel de transport		-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier		1 603	6 245	1 222	6 625
Emballages récupérables et divers		-	-	-	-
	TOTAL III	**2 849**	**9 306**	**1 222**	**10 933**
TOTAL GÉNÉRAL	**(I+II+III)**	**2 849**	**9 306**	**1 222**	**10 933**

Annexe aux comptes annuels

3. Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amort.	Dépré.	Amort.	Dépré.	
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	2 849	9 306	-	1 222	-	10 933
Immobilisations financières	-		-		-	-
TOTAL	**2 849**	**9 306**	**-**	**1 222**	**-**	**10 933**

4. Informations relatives aux filiales et participations

A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (+ de 50 % du capital détenu)	Capital	Quote-part détenue (%)	Valeur brute des titres	Chiffre d'affaires	Prêts et avances
	Autres capitaux propres	Dividendes encaissés	Valeur nette des titres	Résultat net	Cautions
1 MON COURTIER ENERGIE	330 000	100	2 901 000	24 301 924	96 803
	1 269 984	1 405 800	2 901 000	776 547	0
2 MCE ESPANA	200 000	90	180 000	282 138	820 000
	-730 423	0	180 000	-320 825	0
3 MCE BELGIUM	90 000	100	90 000	127 239	621 671
	0	0	90 000	-49 378	0

5. Dépréciations de l'actif circulant

Cette dépréciation est liée au contrat de liquidité.

Rubriques	Début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Fin de l'exercice
Autres	-	*62 060*	-	62 060

État des échéances des créances

	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	-	-	-

Annexe aux comptes annuels

Prêts (1)			820 000	-	820 000
Autres immobilisations financières			66 120	-	66 120
Actif circulant					
Clients douteux ou litigieux			-	-	-
Autres créances clients			2 092 349	2 092 349	-
Créances représentatives de titres prêtés ou remis en garantie			-	-	-
Personnel et comptes rattachés			241	241	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			-	-	-
État et autres collectivités publiques	•	Impôts sur les bénéfices	367 979	367 979	-
	•	Taxe sur la valeur ajoutée	109 119	109 119	-
	•	Autres impôts, taxes et vers. ass	-	-	-
	•	Divers	-	-	-
Groupe et associés			764 963	764 963	-
Débiteurs divers			27 583	27 583	-
Charges constatées d'avance			**113 473**	**113 473**	**-**
TOTAL			**4 361 827**	**3 475 707**	**886 120**
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			1 021 671		
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice			-		

Produits à recevoir

	Montant N	Montant N-1
Autres produits		
Factures à établir	1 699 709	457 259
Divers	27 583	0
TOTAL	**1 727 292**	**457 259**

Charges constatées d'avance

Nature	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d'avance	113 473		
TOTAL	**113 473**		

Annexe aux comptes annuels

Capitaux propres

1. Capital social

	Nombre d'actions	Valeur en capital
Situation au début de l'exercice	**3 657 862**	**1**
Situation à la fin de l'exercice	**3 657 862**	**1**

2. Tableau de variation des capitaux propres

	Début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Fin de l'exercice
Capital	3 657 862	-	-	3 657 862
Réserves, primes et écarts	5 677 610	43 138	-	5 720 748
Report à nouveau	-2 492	26 177	-	23 685
Résultat	1 798 598	-	993 322	805 277
TOTAL	**11 131 578**	**69 315**	**993 322**	**10 207 572**

Annexe aux comptes annuels

Provisions

	Début de l'exercice	Augment. (dotations)	Diminut. (reprises)	dont reprises utilisées	Fin de l'exercice
Provision pour risques					
TOTAL I	-	-	-		-
Provision pour charges					
Autres provisions	-	166 348	-		166 348
TOTAL II	-	**166 348**	-		**166 348**
TOTAL GENERAL (I+II)	-	**166 348**	-		**166 348**

Provisions réglementées, provisions (pour risques et charges) et provisions pour dépréciation de l'actif : ventilation des dotations et reprises

Cette provision correspond partiellement à l'indemnisation du PSE.

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Dotations	126 348	-	-
Reprises	-	-	-

État des échéances des dettes

	Montant brut	A un an au plus	A + d'un an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées				
Emprunts obligataires convertibles (1)	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires (1)	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) • à 1 an max à l'origine	714	714	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) • à plus d'1 an à l'origine	577 197	56 281	415 916	105 000
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	-	-	-	-
Dettes				
Fournisseurs et comptes rattachés	275 805	275 805	-	-
Personnel et comptes rattachés	221 725	221 725	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	196 233	196 233	-	-
État et autres collectivités publiques • Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
État et autres collectivités publiques • Taxe sur la valeur ajoutée	333 743	333 743	-	-

Annexe aux comptes annuels

• Obligations cautionnées	-	-	-	-
• Autres impôts, taxes et assimilés	35 190	35 190	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés (2)	710	710	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	**1 641 318**	**1 120 402**	**415 916**	**105 000**
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	600 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	22 803			
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	-			

Charges à payer

Libellés	Montant N	Montant N-1
Congés à payer		
Congés provisionnés	75 643	37 845
Intérêts courus		
Associés	710	2 365
Banques	714	0
Autres charges		
Factures à recevoir	74 950	117 894
Personnel	146 082	150 936
Sécurité sociale	79 296	37 714
Autres charges fiscales	16 333	49 149
TOTAL	**393 729**	**395 903**

Détail du résultat exceptionnel

	Charges	Produits
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	1 913	
Pénalités et amendes	42	

Annexe aux comptes annuels

Autres charges exceptionnelles	40 000	
Autres produits exceptionnels de gestion		43 125
TOTAL	**41 955**	**43 125**

Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

Engagements financiers donnés et reçus

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées	2 291	